

ADM- 56-2024

TRAVAUX PUBLICS

TRAVAUX DE RACCORDEMENTS AUX RESEAUX D'EAU POTABLE ET
D'ASSAINISSEMENT

RÉGLEMENTATION TEMPORAIRE DE CIRCULATION RUE FONTAINE MELON
Impasse n°13a à 13e

Raymond BURDIN, Maire de la Commune de SAINT-MARCEL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2211-1 à L 2213-6,

Vu l'article R 610-5 du Code Pénal,

Vu les dispositions du Code de la Route,

Vu l'avis du Maire-Adjoint chargé des travaux publics,

Vu la demande présentée par le GRAND CHALON – Direction de l'eau et de l'assainissement – 16 rue Louis Jacques THENARD - 71 100 CHALON-SUR-SAONE tendant à obtenir l'autorisation de réaliser des travaux de raccordement d'une habitation aux réseaux d'eau potable et d'assainissement,

Considérant que pour permettre la réalisation de ces travaux dans de bonnes conditions et par mesure de sécurité, il convient de réglementer la circulation et le stationnement rue Fontaine Melon dans l'impasse desservant les n°13a à 13e,

ARRÊTE

Article 1er : Du lundi 17 juin 2024 jusqu'au vendredi 26 juillet 2024, de 8h00 à 18h00, rue Fontaine Melon, dans l'impasse desservant les n°13a à 13e, lorsque la signalisation est en place :

- La circulation des véhicules sera interdite et la rue sera barrée
- Le stationnement des véhicules sera interdit

Article 2 : L'accès des riverains à leur propriété sera maintenu.

Article 3 : La signalisation réglementaire sera mise en place par le GRAND CHALON, chargée des travaux, et qui assumera en outre la responsabilité du chantier.

Article 4 : Le service de la Police Municipale et Monsieur le Commissaire de Police de la Circonscription de CHALON-SUR-SAONE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à dater de sa publication.

Fait à Saint-Marcel, le 06 juin 2024

Le Maire,

Signé : Raymond BURDIN

Pour copie conforme,
Certifié exécutoire pour avoir
été reçu à la sous-Préfecture
le
et publié, affiché ou
notifié le 07 JUIN 2024
Le Maire
Raymond BURDIN

